POUR ACTIVER LE DISPOSITIF

ADRESSEZ-VOUS À VOTRE TECHNICIEN FORESTIER LOCAL :

EN FORÊT PUBLIQUE : **Office National des Forêts (ONF)**

Votre Technicien Forestier Territorial ou votre interlocuteur pour le territoire

Marion LAFFIN
06 24 97 32 63 - marion.laffin@onf.fr

EN FORÊT PRIVÉE :

Caroline LIMOUZA (CNPF)
06.09.79.56.88 - caroline.limouza@cnpf.fr

Stéphane GUIGUET DODE (COFORET)
06 74 45 83 22 - sguiguet@coforet.com

Si votre propriété forestière est située dans le Parc Naturel Régional des Bauges, vous pouvez également solliciter l'aide Sylv'Acctes du PST du PNR des Bauges et bénéficier du dispositif **Forêts en crise climatique**, déployé spécifiquement sur ce territoire.

Allondaz
Cléry
Grésy/Isère
Marthod
Mercury
Montailleur
Pallud
Plancherine
Thénésol
Verrens-Arvey

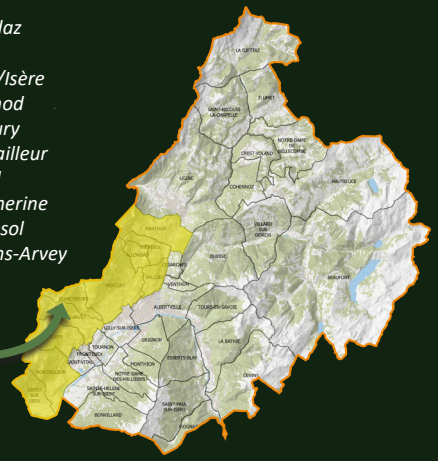

Pour + d'infos :

- **c.salomon@parcdesbauges.com**

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

Arlysère, page Fôret : www.arlysere.fr
Sylv'Acctes : sylvacctes.org

Conception © Arlysère 2025. Crédit photos : Arlysère. © Depositphotos

SYLV'ACCTES

DES FORÊTS POUR DEMAIN

Arlysère
UNE AGGLO à votre service

Préserver le patrimoine forestier d'Arlysère

GUIDE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS **2025 | 2027**

SYLV'ACCTES

C'EST QUOI ?

Une association reconnue d'intérêt général, interface de financement entre :

- **Des financeurs** (entreprises, fondations, fonds de dotation, collectivités et particuliers...) qui souhaitent agir concrètement et localement sur leur environnement.

- **Des forestiers** qui s'engagent à mettre en oeuvre un modèle vertueux de gestion en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation forestière de la biodiversité et de la protection du patrimoine forestier de nos territoires.

Adhérant à l'association, Arlysère anime un Projet Sylvicole Territorial (PST©) pour faire bénéficier les massifs forestiers de son territoire des fonds Sylv'ACCTES.

Ce dispositif entre dans le cadre du Plan Climat Air Energie d'Arlysère et de la Charte Forestière de Territoire 2025-2029.

LE PROJET SYLVICOLE TERRITORIAL D'ARLYSÈRE

Il a été validé par le comité scientifique régional indépendant de SYLV'ACCTES constitué de forestiers, d'associations de protection de la nature (LPO, FNE) et de chercheurs après étude sur la base de 3 indicateurs portant sur le climat, la biodiversité et les bénéfices socio-économiques.

Ce dispositif permet d'apporter une aide financière aux travaux sylvicoles vertueux qui s'inscrivent dans un des trois itinéraires suivants :

L'irrégularisation des futaies mixtes :

Diagnostic sylvicole - Martelage : martelage, désignation d'arbres habitats, désignation des tiges d'avenir - Panneaux pédagogiques - Coupes déficitaires : débardage alternatif, premières éclaircie – Aide à l'acquisition de régénération naturelle : répulsif anti-cervidés -Soins culturaux à la régénération et aux enrichissements : dégagement de semis, cassage, annelation, taille de formation, détourage, dépressage - Préparation du sol : mise en andain orientés à la pelle ou broyage des rémanents, potets - Complément de régénération par plantation : plants avec préparation et pose/dépose de protection contre le gibier.

Renouvellement des futaies résineuses d'épicéa (montagnard supérieur et subalpin, attitude min 1200 m) :

Diagnostic sylvicole - Martelage : martelage, désignation d'arbres habitats, désignation des tiges d'avenir - Panneaux pédagogiques - Coupes déficitaires : débardage alternatif, premières éclaircie - Aide à l'acquisition de régénération naturelle : crochetage, répulsif anti-cervidés Soins culturaux à la régénération et aux enrichissements : dégagement de semis, cassage, annelation, taille de formation, détourage, dépressage - Préparation du sol : mise en andain orientés à la pelle ou broyage des rémanents, potets - Complément de régénération par plantation : plants avec préparation et pose/dépose de protection contre le gibier – Répulsif anti-cervidés.

Irrégularisation et amélioration de futaies feuillues (plaine et colline) :

Diagnostic sylvicole - Martelage : martelage, désignation d'arbres habitats, désignation des tiges d'avenir – Création de cloisonnements : matérialisation, ouverture par broyage - Panneaux pédagogiques - Coupes déficitaires : débardage alternatif, premières éclaircie - Soins culturaux à la régénération et aux enrichissements : dégagement de semis, cassage, annelation, taille de formation, détourage, dépressage - Préparation du sol : mise en andain orientés à la pelle ou broyage des rémanents, potets - Complément de régénération par plantation : plants avec préparation et pose/dépose de protection contre le gibier – Répulsif anti-cervidés.

LES MONTANTS DE L'AIDE SYLV'ACCTES

Taux d'aide sur le montant HT des travaux
(sur présentation des factures acquittées) **:**

50% ▸ **pour les forêts publiques**

70% ▸ **pour les forêts privés**

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES AIDES ?

- Je suis **propriétaire forestier sur le territoire d'Arlysère.**

- Si je suis propriétaire privé, **je dois être membre d'une association de sylviculteurs locale**.

- Ma forêt est dotée d'un **document de gestion forestière durable**
(Document d'aménagement, Plan simple de Gestion, Règlement type de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et je suis accomagné pour la réalisation des travaux par un professionnel de la gestion forestière*)

- Ma forêt est engagée dans un **programme de certification de la gestion forestière** (type PEFC ou FSC)

- Mon dossier de demande concerne une surface entre 2 et 50 ha (possibilité de se regrouper avec d'autres propriétaires**)

- **J**e m'engage à suivre **l'itinéraire sylvicole** choisi pendant **10 ans.*****

** Programme de coupes et travaux agréé par le CRPF et accompagnement obligatoire pour la réalisation des travaux par un professionnel de la gestion forestière (expert forestier, coopérative forestière, gestionnaire forestier professionnel, technicien forestier indépendant).*

*** La surface des travaux d'un dossier de demande d'aide peut être composée d'un à plusieurs types d'opérations sylvicoles relevant d'un ou plusieurs itinéraires sylvicoles d'un même Projet Sylvicole Territorial (PST).*

**** En cas d'impossibilité liée à un aléa naturel (crise sanitaire, tempête...), je prends contact le plus en amont possible avec Sylv'ACCTES.*